Droits des filles à l'école

Catégorie : Autre
Source : Constitution + Loi 2003-17
Validé le : 15/06/2024

L'ÉCOLE EST OBLIGATOIRE ET GRATUITE JUSQU'À 15 ANS.

TES DROITS :
- Scolarisation gratuite (primaire + collège)
- Interdiction de mariage pendant la scolarité
- Interdiction de renvoi pour cause de grossesse
- Interdiction des châtiments corporels

EN CAS DE GROSSESSE :
- Tu as le droit de poursuivre ta scolarité
- Aucun établissement ne peut te renvoyer pour ce motif
- Des aménagements sont prévus

EN CAS DE MARIAGE FORCÉ :
- Signaler à l'INF — 114
- Porte plainte au commissariat
- Contacte ton établissement scolaire

Aucune fille ne doit abandonner l'école.

FÈNOU — Document généré le 11/11/2026 — Licence AGPLv3